

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 2121-10 et Article R.2121-7 du CGCT)

Les membres du Conseil Municipal de Porchères se réuniront à **la mairie**, en session ordinaire le

MERCREDI 12 MARS 2025 A 20 H 00

L'ordre du jour comprendra les points suivants :

Communication des décisions du Maire

- Demande d'aide financière au Conseil Départemental pour acquisition foncière

Finances

- Approbation du C.F.U (Compte Financier Unique) 2024
- Affectation de résultat 2024

Délibérations diverses

- Arrêt du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat et Plan de Mobilité (PLUi-HD) de la CALI
- Création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet dans le cadre d'un avancement de grade
- Rétrocessions de chemins de la commune de Saint-Christophe-de-Double à la commune de Porchères

Questions/Informations diverses

Fait à Porchères, le 5 mars 2025

Le Maire,
David REDON.

